

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 92.092

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 10 Novembre à 19 H, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

4 Novembre 1992

4 Novembre 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, M. BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoint
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE - MARCONI -
MOULINEAU et TAP

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 27

OBJET : Z.P.P.A.U.

VOTE : UNANIMITE

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 30 JUIN 1992, a arrêté le projet de création d'une ZPPAU.

Le dossier transmis à Monsieur le Préfet pour mise à l'enquête publique a fait l'objet de remarques de la part de Monsieur l'Architecte des BATIMENTS DE FRANCE.

Ces remarques ont été examinées lors d'une réunion en date du 15 OCTOBRE 1992 en présence de Monsieur DANCHIN -Architecte des BATIMENTS DE FRANCE- et de Monsieur CHARRIER -Chargé d'étude de la ZPPAU-.

Les modifications ont été apportées au document, précédemment approuvé le 30 JUIN 1992.

Il convient donc d'adopter les nouvelles prescriptions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU le compte rendu de la réunion du 15 OCTOBRE 1992,
- VU les nouvelles dispositions portant sur les ILOTS 17 et 18 ; la fiche de gestion des édifices exceptionnels, de qualité et intéressants du XIXème siècle ; le deuxième corps de règle des ensembles urbains du centre ville N° 3 et N° 4,
- VU l'avis favorable de la Commission des PERMIS DE CONSTRUIRE
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la modification du cahier de gestion de la ZPPAU (documents N° 2 et N° 3) portant sur :

- a) Ilots N° 17 et 18 (fiche de gestion)
- b) fiche de gestion des édifices exceptionnels, de qualité et intéressants du XIXème siècle

c) deuxième corps de règle de la fiche de recommandations
des ensembles urbains du centre ville (3° et 4°)

- de demander à Monsieur le Préfet de mettre ce dossier ainsi modifié
à l'enquête publique

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 16 Novembre 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan

Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,